



SNUipp-FSU de l'Indre

34 espace Mendès France 36 000 CHÂTEAUROUX
Tél: 02 54 07 61 39 Fax: 02 54 60 09 96
mail : snu36@snuipp.fr Internet : <http://36.snuipp.fr>

Audience SNUipp-FSU Académique auprès de Madame le Recteur Mercredi 18 avril 2012 - Compte-rendu

- Délégation : Murielle GURGOGLIONE (18), Hugues VILLEMADÉ (28), Luc FAVRE (36), Paul AGARD (37), Stéphane RICORDEAU (41) et Bruno CHIROUSE (45).
- Nos interlocuteurs : Madame le Recteur, M. SCHMIDT (SG), Mme ROPITAL (SGA), M FORT (SGA), les DASEN du 28 du 41 et du 45 et M. COTTET (IA-IPR).

La courte déclaration préalable :

Madame le Recteur,

Quelques mots de remerciements pour commencer, et pas uniquement parce que c'est l'usage, pour nous avoir accordé cette rencontre très rapidement.

Pour nous avoir donné aussi l'occasion de rencontrer ensemble la totalité de nos directeurs départementaux sur un certain nombre de dossiers qui intéressent tous nos collègues, leurs conditions de travail intimement liées à la qualité de l'exercice professionnel, aux performances du système.

Nous interprétons la composition de cette réunion comme des préoccupations partagées en période de mise en place des CHSCT et en approche des évaluations nationales.

Certains points que nous souhaitons évoquer relèvent des CAPD auxquelles nous sommes très attachées non par habitude ou sentimentalisme mais parce que nous pensons cet échelon comme pertinent et efficace pour le 1^{er} degré.

En même temps, la nouvelle gouvernance ne nous a pas totalement échappée, les responsabilités académiques non plus mais, nous sommes convaincus que l'efficacité passe par des équilibres, le respect de l'histoire du paritarisme dans nos départements, par l'intelligence et surtout pas par une harmonisation qui serait synonyme de nivellement par le bas.

C'est dans cet esprit que nous travaillons et que nous souhaitons continuer.

Ambiance :

Pendant pratiquement 3 heures s'est installé un dialogue à la fois dense, précis et argumenté avec une grande qualité d'écoute de la part des représentants du Rectorat et la volonté de Madame le Recteur d'entendre autant que possible les demandes exprimées.

Volonté de transparence également sur la plupart des dossiers abordés et affirmation du « vrai » rôle des directeurs départementaux des DASEN, autrement dit du poids maintenu des CAPD et cela en réponse à notre propos initial.

Les dossiers abordés :

Bilan des cartes scolaires départementales

A ce jour :

18	- 20
28	+ 2
36	- 18
37	- 4
41	0
45	+ 6

Le différentiel ouvertures-fermetures de classes se monte aujourd'hui à -26, soit un écart réel avec le -11 qui est le « contrat » fixé par le Ministère. Pour Madame le Recteur cet objectif sera atteint à la rentrée et même mieux puisqu'elle laisse entendre qu'on arrivera à +10 ! L'IA du 45 confirme en estimant qu'il sera de son côté à +12.

Madame le Recteur a aussi déclaré que, nous citons « *Tout le monde a bien compris que le nombre de postes retirés à l'Académie était sans rapport avec la petite baisse des effectifs d'élèves* ».

Cela s'appelle un aveu. Il s'agissait en fait pour elle de « justifier » les suppressions de postes « hors la classe ».

Petit moment de trouble de nos interlocuteurs quand il a fallu expliquer pourquoi les 7 suppressions de postes en IME (dans le 28) ne rentraient pas dans les fermetures de classes ! Injustifiable et donc resté injustifié !

Autre « aveu » qui complète le premier quand le Recteur nous dit regretter le fait que le Ministère ne prenne pas assez en compte l'hétérogénéité de l'Académie.

Permutations informatisées et ineat-exeat :

Notre bilan des permutations informatisées est partagé par le Rectorat.

Mme le Recteur a clairement exprimé sa connaissance des grandes difficultés des collègues bloqués depuis plusieurs années dans certains départements de notre académie avec les lourdes conséquences pour les personnels mais aussi pour l'école.

Elle souhaite travailler à un mouvement intra académique.

Nous n'avons pas caché notre scepticisme en la matière et rappelé que les fortes dégradations de ces dernières années sont en grande partie dues aux modifications unilatérales imposées par le Ministère mais aussi aux très importantes suppressions d'emplois.

Le calendrier des ineat exeat dans nos 6 départements serait harmonisé et plus étendu afin d'éviter le blocage de certains (demandes que nous portons depuis des années).

Nous sommes intervenus pour indiquer qu'il fallait effectivement revoir les modalités et notamment celles des permutations dont les bilans sont catastrophiques.

Mais, il y a urgence de trouver une solution pour de nombreux collègues dès maintenant. Mme le Recteur, semble nous avoir entendu et nous à indiqué sa volonté de le faire et que ses services y travaillent. Nous appelons tous les collègues à nous communiquer leur dossier.

En réponse à notre intervention dénonçant la répartition des postes de PE Stagiaires et notamment les très faibles contingents pour le Cher, l'Indre, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, Madame le Recteur nous a dit regretter devoir utiliser le concours PE comme variable d'ajustement mais y être obligée.

Situation des départements - « Equilibre » postes-personnels

Au 1er mars, 43 postes étaient vacants dans notre académie !

-27 pour l'Eure et Loir - 10 pour le Cher +23 pour le Loir et Cher

-32 pour le Loiret + 6 pour l'Indre -3 pour l'Indre et Loire

La prévision pour la rentrée 2012 est d'un surnombre de 32. C'est à dire rien ! Nous serons donc en sous effectifs très rapidement dans toute l'académie, ce qui renforce notre demande de recrutements dès septembre.

-5 pour l'Eure et Loir +10 pour le Cher +9 pour le Loir et Cher

-11 pour le Loiret + 18 pour l'Indre +11 pour l'Indre et Loire

Les temps partiels :

Pour le moins, la situation est très variable d'un département à un autre et Madame le Recteur nous a exprimé sa gêne et son embarras devant une telle hétérogénéité de traitement !

Pour le 18, le 36 et le 41, tous les temps partiels sont accordés même les 80% !

Pour le 28 et le 37, le 80% a pratiquement disparu.

Pour le 45 : même les temps partiels à 75% et 50% sur autorisation étaient refusés. Pour ce département, Mme le Recteur a indiqué sa volonté que les 75% et les 50% soient à nouveau proposés.

Pour ce qui est du 80%, nous avons posé une question assez simple « pourquoi ce qui est possible dans 3 départements ne l'est pas dans les autres ? ».

Si au début les DASEN indiquaient des problèmes d'organisation (3 y arrivent très bien!), il est bien

question en fait de problèmes liés aux manques d'effectifs dans les autres départements (ce sont eux qui ont le moins d'enseignants par rapport au nombre d'élèves).

Mme le Recteur nous a indiqué étudier cette question et qu'elle avait la volonté de rétablir ce temps partiel dans tous les départements.

Nous avons demandé dans l'urgence, d'accorder le 80% à tous les collègues qui l'ont demandé cette année.

Nous avons remis en main propre à Mme le Recteur les courriers des collègues qui avaient suivi notre initiative. Continuez à nous les faire parvenir.

Régime indemnitaire ECLAIR :

Cette question avait déjà été abordée lors des 2 Comités Techniques Académiques précédents.

Madame le Recteur nous a annoncé une prochaine circulaire académique qui n'imposera rien.

Elle laissera, nous citons, « les IEN juger en leur âme et conscience ».

Elle n'a pas caché que les IEN concernés, 7 dans l'Académie exprimaient une certaine gêne, bien conscients des effets néfastes que cette « affaire » pouvait entraîner.

Nous avons la conviction que Madame le Recteur ne souhaite vraiment pas allumer un feu sur le sujet. Même si elle ne peut pas donner d'instruction de répartition égale entre tous les collègues concernés, nous pensons qu'elle ne s'y opposera pas.

L'enveloppe est connue a priori mais ne nous a pas été communiquée. A travailler donc, dans les départements avec nos DASEN et nos IEN.

Master 2 en alternance :

Il semble quasi-certain que l'Académie va organiser cette « formation »

L'IUFM semblerait cibler Tours et Orléans pour la trentaine (32, 36 ?) de M2 concernés !

Nous avons fait remarquer que rien ne justifiait cela dans la mesure où le Master enseignement était dispensé dans toutes les antennes départementales.

Ce qu'a priori le Rectorat apprenait !

Madame le Recteur a donc répondu « qu'elle n'était pas hostile à cette organisation dans tous les départements si c'était possible ».

Autre côté plutôt flou : l'idée serait de placer les M2 en alternance sur la journée de décharge des PEMF. Nous avons dit que c'était impossible techniquement et budgétairement aussi.

Par ailleurs, le Rectorat est en contact avec l'Académie de Versailles pour a priori faire venir des M2 dans le 28 !

A suivre et à fouiller dans les départements.